



## Compte-rendu

### Commission Solidarité, Action Sociale et Médico-Sociale

Réunion du 26 novembre 2020 à 18 h  
(visioconférence)

**Présents :** M. Pascal MERCIER (Président), Mme Marie-Line EVERLET(vice-présidente), Mme Cathy GIRARD, Mme Bénédicte MELLO, Mme Florianne CLAVERIE, Mme Rolande URIZZI, Mme Janine VAVASSORI, Mme Florence FILHOL, Mme Julie RIBET, Mme Marie-Pierre DESBONS, M. Damien DOMENECH, M. Christophe LOISON, M. Daniel JUGAN, M. Christian DARREOUX, Mme Annie DELLAS, Mme Cécile CHAMPON, Mme Laurence GENOT-BARRERE, Mme Martine CARDONNE, Mme Nathalie LARROUX, Mme Christiane PAUL, M. Rémy CABAN, M. Jean FALCO, Mme Anne DELLAS, Mme Josselyne LABORDE.

**Ont assisté à la réunion :** S. BLANC (DGS), S. SABARDEIL (Directeur CIAS), E.ERMACORA (Directrice adjointe CIAS).

---

#### Point à l'ordre du jour : CIAS : Subvention au titre de l'année 2021

M. MERCIER rappelle les éléments de contexte relatifs à l'équilibre budgétaire de l'agglomération mis à mal sur ces derniers mois car les charges 2020 n'ont pas été compensées par des recettes équivalentes.

La crise sanitaire à laquelle les collectivités doivent faire face ne fait qu'alourdir les dépenses et il est constaté une raréfaction des ressources malgré les annonces faites par le gouvernement.

Un plan de retour à l'équilibre est donc en cours. Celui-ci aura un impact sur l'ensemble des compétences de l'agglomération, que ce soit l'action sociale, l'enfance jeunesse, le sport, le tourisme, la culture etc...

M. MERCIER rappelle qu'il est indispensable de diminuer les charges mais aussi de trouver de nouvelles recettes. Des travaux ont déjà démarré en bureau et avec l'ensemble des maires de l'agglomération afin d'étudier des pistes d'économies.

S'agissant du CIAS, les prestations qu'il assure sur l'ensemble du territoire sont co-financées par les partenaires institutionnels, le conseil départemental notamment au titre de l'APA, mais aussi par les contributions demandées aux usagers.

Afin d'équilibrer le budget et de couvrir le besoin de financement résiduel, une subvention est versée au CIAS par l'agglomération. Cette couverture annuelle s'est réalisée à hauteur de 2,6 M€ en 2020.

Cependant, la croissance exponentielle des charges non compensées par les recettes au titre de l'APA par exemple génère un coût à la charge de la collectivité de plus en plus important.

Par ailleurs, malgré l'augmentation de la subvention d'équilibre depuis ces dernières années, le CIAS présente une situation déficitaire.

Le budget principal de l'agglomération ne pouvant plus soutenir un tel niveau de financement, il a été demandé au CIAS d'engager un plan d'économies afin de diminuer le montant de la subvention de 350 000 € dans le cadre du budget 2021 et du même montant en 2022 afin d'atteindre une baisse de la subvention de 700 000 € au total.

Pour ce faire, un travail d'analyse des coûts a déjà été conduit et il en ressort notamment une insuffisance de recettes liée à la tarification du conseil départemental. En effet, le financement des heures n'est pas à la hauteur du coût de revient réel de l'heure. Par ailleurs, le coût du personnel augmente de façon conséquente en raison d'un absentéisme élevé générant un besoin de remplacements importants.

Cette étude menée sur les pistes d'économies envisagées, sera présentée en conseil d'administration du CIAS.

Un des leviers serait de concentrer les heures sur les personnes qui en ont le plus besoin. Les heures effectuées au-delà des plans d'aide pourraient être facturées à leur véritable prix de revient. De plus, l'organisation des services sera également repensée afin de diminuer les coûts de personnel.

S'agissant du budget de l'agglomération les causes de la perte de recettes seront apportées au moment de l'analyse du budget général de celle-ci.

M. MERCIER rappelle que toutes les compétences de la commission d'action sociale ne se limitent pas au CIAS. En effet, d'autres thématiques seront examinées lors d'une prochaine commission. Il s'agissait aujourd'hui de statuer sur l'évolution de la subvention pour 2021 et de penser à l'activité du CIAS de sorte que le besoin de financement puisse être stabilisé et ramené à des niveaux correspondant aux capacités financières de l'agglomération.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15.

La Vice-Présidente,

*signé*

Marie-Line EVERLET